

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

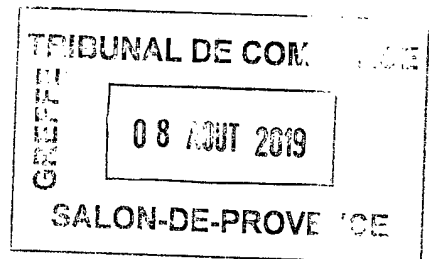
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00367

Numéro SIREN : 423 769 124

Nom ou dénomination : AMR PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2019 sous le numéro de dépôt 3814



AMR PARTICIPATION
31 AVENUE CHARLES DE GAULLES
13140 MIRAMAS

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels

*Antique conforme
à l'original*

Fait à AIX EN PROVENCE
Le 23/07/2019

ANNE-SOPHIE RIFFONT
EXPERT COMPTABLE

ACTION ENTREPRISE CONSEIL
8 AVENUE MALHERBE

13100 AIX EN PROVENCE
04-42-38-54-84

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 297 241		2 297 241	2 237 241	60 000	2.68
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 297 241		2 297 241	2 237 241	60 000	2.68
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	30 000		30 000		30 000	
	Autres créances	246 765		246 765	321 119	74 353	23.15
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	152 374		152 374	251 122	98 748	39.32
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	429 139		429 139	572 240	143 101	25.01
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 726 380		2 726 380	2 809 481	83 101	2.96

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

241 847

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 46 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	46 000	46 000		
	Réserves				
	Réserve légale	4 600	4 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 291 132	2 212 203	78 928	3.57
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	88 735	78 928	167 663	212.42
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	2 252 997	2 341 732	88 735	3.79
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	390 270	359 491	30 778	8.56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 124	28 004	12 120	43.28
	Dettes fiscales et sociales	21 358	80 254	58 896	73.39
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	21 631		21 631	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	473 383	467 750	5 633	1.20
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 726 380	2 809 481	83 101	2.96

6

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

188 567

182 934

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	96 000		96 000	96 000			
Chiffre d'affaires NET	96 000		96 000	96 000			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1	0		1	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			96 001	96 000		1	0.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			15 851	13 675		2 176	15.91
Impôts, taxes et versements assimilés			125	3 672		3 547	96.60
Salaires et traitements				38 040		38 040	100.00
Charges sociales			9 427	15 423		5 996	38.88
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges				0		0	100.00
Total des Charges d'exploitation (II)			25 403	70 810		45 407	64.13
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			70 598	25 190		45 408	180.27
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	644	1 051	407	38.73
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	644	1 051	407	38.73
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	778	5 810	5 032	86.60
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	778	5 810	5 032	86.60
2. Résultat financier (V-VI)	134	4 759	4 625	97.18
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	70 464	20 430	50 033	244.90
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25 000		25 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	77 000	173 000	96 000	55.49
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	102 000	173 000	71 000	41.04
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135 000		135 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 619		2 619	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	137 619		137 619	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	35 619	173 000	208 619	120.59
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	123 579	114 502	9 077	7.93
Total des produits (I+III+V+VII)	198 645	270 051	71 406	26.44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	287 380	191 123	96 257	50.36
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	88 735	78 928	167 663	212.42

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des créances et des dettes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a pris une nouvelle participation dans la SARL AUTO M-ROAD dans le cadre d'une augmentation de capital.

Elle détient aujourd'hui 87.50 % du capital de la société.

AUTO M-ROAD n'est pas incluse dans le périmètre d'intégration. Suite aux difficultés commerciales rencontrées par la société et pour lui permettre de lancer son activité, la société a procédé à un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 135 000 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	2 237 241		60 000
TOTAL	2 237 241		60 000
TOTAL GENERAL	2 237 241		60 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			2 297 241	2 297 241
TOTAL			2 297 241	2 297 241
TOTAL GENERAL			2 297 241	2 297 241

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	30 000	30 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 918	7 918	
Groupe et associés	238 847	3 000	241 847
TOTAL	276 765	34 918	241 847



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	284 816	0	284 816	
Fournisseurs et comptes rattachés	40 124	40 124		
Impôts sur les bénéfices	15 630	15 630		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 728	5 728		
Groupe et associés	105 453	105 453		
Autres dettes	21 631	21 631		
TOTAL	473 383	188 567	284 816	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	9.2000	5 000			5 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2018

AMR PARTICIPATION S.A.S
31 AVENUE CHARLES DE GAULLE
13140 MIRAMAS

Claude BENMOUSSA
Commissaire aux comptes
1, Rue Henri CHENEAUX
13008 MARSEILLE

Monsieur Le Président,

I- Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 31 décembre 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AMR PARTICIPATION S.A.S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

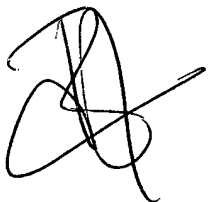
Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assurée que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidence.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

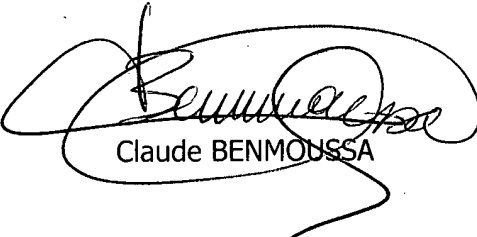


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives; que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MARSEILLE, le 14 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes



Claude BENMOUSSA

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 297 241		2 297 241	2 237 241	60 000	2.66
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 297 241		2 297 241	2 237 241	60 000	2.66
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements			/			
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	30 000		30 000		30 000	
	Autres créances	246 765		246 765	321 119	74 353	23.15
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	152 374		152 374	251 122	98 748	39.32
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	429 139		429 139	572 240	143 101	25.01
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 726 380		2 726 380	2 809 481	83 101	2.96

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

241 847

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 46 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	46 000	46 000		
	Réserves				
	Réserve légale	4 600	4 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 291 132	2 212 203	78 928	3.57
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	88 735	78 928	167 663	212.42
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	2 252 997	2 341 732	88 735	3.79
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	390 270	359 491	30 778	8.56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 124	28 004	12 120	43.28
	Dettes fiscales et sociales	21 358	80 254	58 896	73.39
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	21 631		21 631	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	473 383	467 750	5 633	1.20
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 726 380	2 809 481	83 101	2.96

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

188 567

182 934

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	96 000		96 000	96 000			
Chiffre d'affaires NET	96 000		96 000	96 000			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1	0		1	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			96 001	96 000		1	0.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			15 851	13 675		2 176	15.91
Impôts, taxes et versements assimilés			125	3 672		3 547	96.60
Salaires et traitements				38 040		38 040	100.00
Charges sociales			9 427	15 423		5 996	38.86
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges				0		0	100.00
Total des Charges d'exploitation (II)			25 403	70 810		45 407	64.13
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			70 598	25 190		45 408	180.27
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	644	1 051	407	38.73
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	644	1 051	407	38.73
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	778	5 810	5 032	86.60
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	778	5 810	5 032	86.60
2. Résultat financier (V-VI)	134	4 759	4 625	97.16
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	70 464	20 430	50 033	244.90
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25 000		25 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	77 000	173 000	96 000	55.49
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	102 000	173 000	71 000	41.04
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135 000		135 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 619		2 619	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	137 619		137 619	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	35 619	173 000	208 619	120.59
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	123 579	114 502	9 077	7.93
Total des produits (I+III+V+VII)	198 645	270 051	71 406	26.44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	287 380	191 123	96 257	50.36
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	88 735	78 928	167 663	212.42

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a pris une nouvelle participation dans la SARL AUTO M-ROAD dans le cadre d'une augmentation de capital.

Elle détient aujourd'hui 87.50 % du capital de la société.

AUTO M-ROAD n'est pas incluse dans le périmètre d'intégration. Suite aux difficultés commerciales rencontrées par la société et pour lui permettre de lancer son activité, la société a procédé à un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 135 000 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	2 237 241		60 000
TOTAL	2 237 241		60 000
TOTAL GENERAL	2 237 241		60 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			2 297 241	2 297 241
TOTAL			2 297 241	2 297 241
TOTAL GENERAL			2 297 241	2 297 241

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	30 000	30 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 918	7 918	
Groupe et associés	238 847	3 000	241 847
TOTAL	276 765	34 918	241 847

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	284 816	0	284 816	
Fournisseurs et comptes rattachés	40 124	40 124		
Impôts sur les bénéfices	15 630	15 630		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 728	5 728		
Groupe et associés	105 453	105 453		
Autres dettes	21 631	21 631		
TOTAL	473 383	188 567	284 816	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	9.2000	5 000			5 000

Titres immobilisés

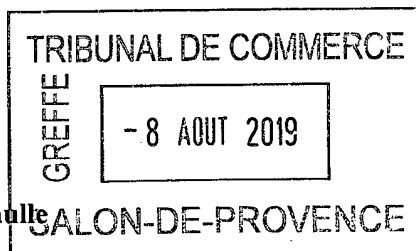
(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

AMR PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 46 000 euros
Siège social : 31 Avenue Charles de Gaulle
13140 MIRAMAS
RCS SALON DE PROVENCE N° 423 769 124



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-huit
A dix-huit heures,

Les associés de la société AMR PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros, divisé en 4 600 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 245 Allées de Craponne – 13300 SALON DE PROVENCE, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Est présent :

Monsieur Aldo REA, propriétaire de 4599 actions,

Associé de la Société et représentant plus de la majorité des actions composant le capital de la Société.

Est absent :

Madame Sophie REA, propriétaire de 1 action.

Madame Claude BENMOUSSA, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Les associés présents possédant ainsi 4 599 actions, soit plus de la moitié des actions, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Aldo REA**, Président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,
- Rémunération de la gérance,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. REA', located at the bottom left of the page.

- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par le Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 88 734.79 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	88 734.79 euros
En totalité au poste « Autres réserves »	88 734.79 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-1à du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte des conventions conclues au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le Président n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé présent.

Monsieur Aldo REA

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'ldo' and a final flourish.